Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260121-2026_01_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

23/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le quinze janvier deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESILLE Nathalie à Mme COLLIN Anne-Marie, M. CHARLIER Thierry à Mme PANNETIER Evelyne, Mme BIARDEAU Anne-Sophie à M. GENTILLEAU Damien ;

Secrétaire de séance : Mme COLLIN Anne-Marie ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*0*

2026-01-05 - DIVERS - Répartition des recettes des amendes de police

Rapporteur : Loïc BLOUIN

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, la répartition est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser. Dans tous les cas, les projets présentés s'inscriront dans une démarche de sécurité routière et ne devront pas être déjà réalisés.

Les projets éligibles concernent :

- Aires d'arrêt de bus sécurisées, abribus ;
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) ;
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation ;
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours ;
- Signalisation des passages piétons hors renouvellement ;
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation ;
- Aménagements de sécurité sur voirie, y compris les radars pédagogiques ;
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation ;
- Zone de croisement sur voies communales.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260121-2026_01_05-DE

Les règles d'attribution seront fixées lors de la commission permanente du Conseil Départemental en juin ou juillet 2026.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter l'attribution d'une subvention pour le projet d'investissement de renouvellement de la passerelle piétons et cycles se situant sur la liaison douce entre la centralité et la halte SNCF. En effet, celle-ci est très abimée et nécessite une réhabilitation générale. Le coût de cette opération est estimé à 80 000 € TTC.

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 12 janvier 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention pour le projet de renouvellement de la passerelle « Pré des gués » au titre des recettes des amendes de police, auprès du Conseil Départemental ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Anne-Marie COLLIN